

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	55 (1926)
<b>Heft:</b>	12
<b>Rubrik:</b>	Chronique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

en est affecté à la dite Fédération, bien digne de l'appui des clairvoyants, — et l'*Almanach de la Croix-Rouge suisse*, 1 fr., dont l'administration se trouve à la même adresse. On nous avertit que cette dernière publication veut demeurer au-dessus « des distinctions de parti et de confession ». Ne devrait-on pas dire : « au-dessous » ? Nous l'entendons du moins ainsi.



## CHRONIQUE SCOLAIRE

*Gymnastique scolaire.* — Un cours de gymnastique, organisé sous les auspices de la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg, réunissait, du 9 au 14 août, 32 instituteurs fribourgeois, à l'Institut du Sacré-Cœur, à Estavayer.

Les directeurs du cours, MM. Wicht, inspecteur, et Helfer, instituteur, avec la compétence qu'on leur reconnaît, ont initié les participants aux nouvelles exigences de la gymnastique. Cette branche de l'activité scolaire subit actuellement une évolution très marquée. Les hygiénistes et les pédagogues, réunissant leurs efforts, ont réussi à déterminer un choix d'exercices parfaitement en rapport avec le développement physiologique de l'élève. Les leçons de gymnastique ont pour but de demander, principalement aux enfants, un effort constant et bien gradué des muscles, plutôt qu'un rythme, une cadence impeccable.

Le cours d'Estavayer fut inspecté par M. Liengme, professeur à Bienne, membre de la commission technique fédérale de gymnastique.

M. le Dr Thévoz, dans une causerie fort intéressante, fit le récit des observations relevées dans ses visites sanitaires dans les écoles du district de la Broye.

Assistaient aussi à l'examen de clôture : M. le rév. doyen Dévaud ; les Révérendes Sœurs du Sacré-Cœur ; M. le préfet Bovet ; M. l'inspecteur Bonfils ; M. Butty, syndic, et M. Dessibourg, directeur des écoles.

M. le Préfet, en quelques paroles, a relevé toute l'importance qu'il faut attribuer dans notre pays à la gymnastique scolaire bien comprise.

Un sentiment de reconnaissance est adressé aux Révérendes Sœurs de l'Institut pour l'amabilité avec laquelle elles ont mis à la disposition du cours les locaux et le matériel utiles.

Tous les participants garderont un bon souvenir des quelques jours de travail et de franche gaieté passés dans la cité staviacoise.

L. L.

*L'Intronisation du Sacré-Cœur dans les écoles de Prez-vers-Noréaz.*  
— Afin de répandre dans les familles le culte du Sacré Cœur de Jésus,

le corps enseignant de Prez, avec les encouragements de M. le révérend curé Bovet, a fait introniser solennellement le Sacré-Cœur dans les trois classes primaires de la localité. Simple, mais touchante fut la cérémonie à laquelle assistaient quelques parents. Les tableaux du Christ-Roi étaient entourés de fleurs et escortés de cierges allumés. Les prières du cérémonial furent récitées pieusement. Deux cantiques clôturèrent la pieuse cérémonie qui semble avoir produit sur l'assistance une heureuse impression. C'était le 13 février 1926, à l'ouverture des exercices du Jubilé et à la veille des Quarante-Heures.

Nous avons appris depuis que deux familles, ainsi que l'école ménagère (le 31 mai), ont suivi cet exemple et que d'autres sont désireuses de consacrer également leurs foyers au Sacré-Cœur.

En instituant la fête annuelle du Christ-Roi, S. S. Pie XI n'a-t-il pas proclamé la souveraineté du Christ dans l'univers ? Dès lors, il est tout naturel que nous réservions à Jésus la place d'honneur dans toutes nos écoles et tous nos foyers.

*Rédaction du « Bulletin ».* — Pendant les deux mois de vacances, quelques articles nous sont parvenus, tous avec l'impérieuse mention : pour le prochain numéro. Il faut cependant réserver quelques pages pour les prochaines livraisons... Que ceux qui n'auront pas le plaisir de trouver aujourd'hui leurs pages imprimées veuillent attendre un peu ; leur tour viendra.

Cependant, l'hiver est long, le tiroir du rédacteur est moins fourni qu'il le désirerait. Allons ! que les plumes s'empressent et qu'on utilise les loisirs des soirées plus longues, pendant que la cueillette des pommes de terre retient encore les écoliers hors de classe.

*Renouvellement des brevets de capacité pour l'enseignement primaire.* — A la suite des examens des 21 et 22 septembre, la commission cantonale des études, dans sa séance du 28 septembre, a décerné le certificat d'aptitude pédagogique à M. André Barras, à Broc ; à M<sup>les</sup> Angèle Barbey, à Fribourg ; Augusta Folly, à Bulle ; Marguerite Vorlet, à Fétigny, et à M<sup>me</sup> Emerana Pürro, à Guin. Elle a renouvelé, pour une période de quatre ou de trois ans, suivant le cas, de MM. Gabriel Chavaillaz, à Noréaz ; Henri Maillard, à La Tour-de-Trême ; Victor Noël, à Romanens ; Bernard Moret, à Remaufens ; Auguste Ody, à Pont-la-Ville ; Jean Piccand, à Echarlens ; Léon Rossier, à Chapelle-Gillarens ; Raymond Rossier, à Léchelles ; Henri Rouiller, à Fruence (Châtel-St-Denis) ; Victor Terrapon, à Granges-de-Vesin ; Robert Yerly, à Rossens ; Hans Fürst, à Ried (Lac) ; Siegfried Schafer, à Guin ; Pierre Schmutz, à Flamatt ; de M<sup>mes</sup> Hedwige Angéloz, à La Tour-de-Trême ; Jeanne Gavard, à Ecuvillens ; Marie-Rose Gillard, à Siviriez ; Jeanne d'Arc Gobet à Bulle ; Theorina Küttel, à Guin ; de M<sup>les</sup> Béatrice Pilloud, à Bulle, et Lydia Spielhofer, à St-Antoine.

---